

DISCOURS D'INAUGURATION DU
PRESIDENT DE LA COMMISSION
MONSIEUR A.D. BROWN (AUSTRALIE)

DISCOURS D'INAUGURATION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION

J'ai l'honneur d'inaugurer la deuxième réunion de la Commission pour la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique. Au cours de la première réunion qui s'est tenue au mois de juin 1982, peu après l'entrée en vigueur de la Convention, d'importants développements ont été réalisés en ce qui concerne la mise en place des mécanismes internes nécessaires à la mise en vigueur de la Convention; cependant, de nombreuses questions relatives à l'administration sont encore à résoudre. J'espère que la présente réunion de la Commission et du Comité Scientifique parviendra à définir les dispositions administratives pour le fonctionnement du régime constitué aux termes de la Convention et que les Représentants pourront envisager par un examen attentif les problèmes d'importance liés à la poursuite des objectifs de la Convention.

Le temps alloué à nos réunions est très limité et l'ordre du jour est assez chargé. Il nous faudra par conséquent profiter au maximum du temps dont nous disposons pour prendre les décisions essentielles au cours de cette réunion si nous désirons mettre au point un programme efficace pour le Secrétariat pour l'année qui vient.

Je ne désire pas réduire l'importance des difficultés que nous aurons à résoudre les problèmes qui nous attendent. La Convention est reconnue comme étant unique dans son approche en ce qui concerne la conservation de l'écosystème des eaux de l'Antarctique. Il aurait peut-être été optimiste de penser qu'un système de gestion/d'exploitation sans aucun équivalent ailleurs puisse être établi sans entreprendre des travaux de préparation longs et difficiles.

Tout en étant parfaitement conscients de la complexité des problèmes auxquels la Commission et le Comité Scientifique ont à faire face, il est également évident que la rapidité des développements sur le plan international exige que des progrès soient faits sans retard.

En ratifiant la Convention, les Membres de la Commission ont reconnu les qualités du régime international qu'elle établit. La crédibilité internationale de ce régime sera fonction de la capacité des parties de la Convention à le mettre en vigueur d'une manière rapide et efficace.

L'Antarctique et ses ressources semblent avoir suscité un intérêt international croissant - de la part de Gouvernements, de groupes privés et de particuliers. Même les données scientifiques limitées dont nous disposons, démontrent que les ressources marines de la zone d'application de la Convention pourraient devenir une sources importante reconnu d'approvisionnement mondial en produits alimentaires. La Convention a pour objectif la conservation des ressources marines vivantes de l'Antarctique; elle établit par ailleurs un régime qui devrait assurer un équilibre convenable entre la protection d'espèces en voie d'extinction, le maintien des ressources marines et l'utilisation judicieuse des ressources au profit de la communauté mondiale.

Bien qu'il y ait encore beaucoup à faire, d'importants résultats ont déjà été obtenus cette année. Le Secrétariat est maintenant installé à Hobart et démontre actuellement qu'il est en mesure d'offrir un appui considérable aux membres lorsque ces derniers abordent les questions de l'ordre du jour.

Nos réunions actuelles s'efforceront de résoudre les problèmes d'ordre administratif en suspens touchant à l'établissement du Secrétariat, à son budget et à l'organisation de son personnel. Les relations de la Convention et de ses mécanismes internes avec d'autres organes et organisations s'intéressant à des questions du même ordre seront également examinées.

Je suis persuadé que nous serions tous heureux d'aboutir au plut tôt aux dispositions qui permettront au Comité Scientifique de poursuivre sa tâche importante et de présenter des propositions pour son programme d'activités. Ceci est un élément essentiel dans la poursuite des objectifs de la Convention.

La collaboration active et l'engagement de toutes les parties envers la Convention et ses objectifs seront nécessaires pour que des progrès soient faits au cours de nos réunions. Nous sommes tous conscients des limites de nos connaissances sur l'écosystème antarctique, de la relation entre les espèces et des répercussions de la capture. Il nous faudra faire, au plus tôt, tous les efforts possibles pour remédier à cette situation.

Ces questions posent un nouveau défi à la coopération internationale. La première réunion de la Commission et du Comité Scientifique a établi une base pour le déroulement des opérations. Je suis persuadé que je peux compter sur le soutien de toutes les Délégations présentes pour que nos réunions servent à poursuivre nos efforts, à résoudre les problèmes en suspens et à arriver à un programme de travail constructif pour l'année suivante.